



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 10 juin 2025

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 10 juin 2025

D/2025-012

Aujourd'hui, mardi 10 juin 2025, à 09 heures 39, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, DEMANGE, JAMET et Messieurs BELPERRON, FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, EL KHADIR, FAHMY, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER et SCHMITT et Monsieur ARFEUILLE, GIRARD



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2025/012

***Compte Administratif de la Présidente pour
l'exercice 2024 - Approbation***

Monsieur Serge BELLERON, Vice-Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC pour l'exercice 2024 a été arrêté le 31 décembre 2024. Concernant l'exercice 2024, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M57. Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de la présente délibération.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif et les Décisions modificatives de l'exercice considéré et le rapport de présentation annexé,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC présenté par la Présidente pour l'exercice 2024 est approuvé.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de l'Administrateur des Finances Publiques qui fait l'objet d'une autre délibération.

Article 2 :

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2024 du budget principal du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC exécutées en comptabilité M57 sont arrêtées, conformément à l'article L1612-12 du CGCT, aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	2 761 265,65 €	22 977 127,46 €	25 738 393,11 €
DEPENSES	1 812 513,96 €	22 364 097,63 €	24 176 611,59 €
Résultat de clôture	+ 948 751,69 €	+ 613 029,83 €	+ 1 561 781,52 €
Résultat net = résultat cumulé depuis la création de la collectivité	+4 900 320,69 €	+1 802 161,45 €	+6 702 482,14 €

D'où il résulte :

- Un résultat brut de fonctionnement de l'exercice de +613 029,83 € ;
- Et un résultat brut d'investissement de +948 751,69 € ;
- L'excédent global s'élève à +1 561 781,52 €.

Et donc, les résultats nets s'élèvent à :

- Le résultat net de fonctionnement s'élève à 1 802 161,45 € ;
- Le résultat net d'investissement s'élève à 4 900 320,69 € ;
- L'excédent net de clôture pour le SIVU BORDEAUX-MERIGNAC s'élève à 6 702 482,14 €.

Adopté :

Voix pour : 5
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 10/06/2025

Le Vice-Président,
Serge BELPERRON